
Processus de formation du cadre socio-économique agricole en 1789

Fulgence Delleaux¹

¹ Cercle Archéologique et Historique de Valenciennes

Janvier 2014

Les campagnes du Hainaut sont déjà dominées à la fin du Moyen Âge par les “ censiers ”. Ces moyens et grands exploitants en fermage sont à la tête d’exploitations appelées “ censés ”. Pourvoyeuses d’emplois et propriétés bien souvent des seigneurs, elles se distinguent par de vastes bâtiments et une cour fréquemment fermée par un porche. Les censiers produisent surtout des céréales, des ovins et des bovins, en plus ou moins grandes quantités selon les terroirs. La préservation des marges bénéficiaires et l’augmentation si possible des profits sont au cœur de leurs préoccupations. Pour y parvenir, ils font preuve d’inventivité et de souplesse, surtout lorsqu’une conjoncture particulière se présente. Dès lors, les dures guerres au terme du règne de Louis XIV et l’exceptionnelle croissance démographique qui suit, ne sont-elles pas pour nos exploitants de formidables opportunités de spéculation et d’innovation ? Impliqués dans la gestion de leurs domaines et attentifs à leur rentabilité, les propriétaires seigneuriaux ont tout intérêt à soutenir, voire impulser auprès des censiers, différentes initiatives à l’image des rassemblements fonciers ou de la suppression de la jachère. L’impact socio-économique de ceux-ci ne peut être négligeable. Le but de la communication est de reconstituer ainsi la contribution marquante des censiers à partir de la fin du XVII^e siècle, à la formation originale de la structure socio-économique des campagnes hennuyères, révélée en pleine lumière au seuil de la Révolution française.

1 Introduction

En introduction, M. Delleaux rappelle l’étude de l’historien G. Lefebvre sur les paysans du Nord pendant la Révolution Française (publication en 1924). Il y présentait, en 1789, l’existence d’exploitations cultivées par une minorité active de moyens et grands paysans appelés les censiers. Ces derniers louent des terres (des censés) à de riches seigneurs ecclésiastiques ou laïcs. Ces censiers, de composition très variée, ont un point commun : ils représentent une catégorie de notables ayant une forte emprise sur le plan économique, politique et social (concept appelé la “ fermocratie ” ou pouvoir des gros fermiers sur les campagnes). M. Delleaux s’attache alors à expliquer le processus de formation de ce cadre original socio-économique agricole qui se révèle au grand jour en 1789.

Deux faits majeurs retiennent son attention : 1° la longue période de guerres sous Louis XIV (guerre de la Ligue d’Ausbourg à partir de 1688 et guerre de succession d’Espagne de 1702 à 1713) et 2° la hausse démographique à partir des années 1720/1730 (on passe de 115 000 habitants à 289 000, soit une hausse de 150 pour cent alors que la moyenne du royaume tourne autour de 30/40 pour cent).

Sources utilisées : les livres de comptes des censiers ; les sources notariales (cf. inventaires après décès, baux, contrats de mariage) ; les sources administratives comme les dénombrements de Magalotti. M. Delleaux précise qu’en son temps, G. Lefebvre s’est essentiellement appuyé sur des sources administratives (puisque les autres types de sources n’étaient pas disponibles). Or, les sources administratives ont tendance à noircir les si-

tuations (les rendements...) M. Delleaux, en utilisant d'autres sources, suggère aussi d'autres conclusions que celles émises en son temps par G. Lefebvre. Pourquoi, comment et à quel degré la longue période des guerres sous Louis XIV et l'importante hausse démographique qui s'en est suivie, ont contribué à la formation des censiers, dès la fin du 17^e siècle ?

2 Les guerres sous Louis XIV et leur impact dans les campagnes

Les sources montrent l'importance des "fourrages" ou confiscation des grains et des bestiaux par les soldats. C'était une pratique courante pendant les guerres de Louis XIV car les soldats n'étaient pas payés régulièrement en raison du fait que les caisses du Roi étaient quasi vides.

Les conséquences de ces "fourrages" :

- hausse des prix en raison de la rareté des produits. (Ne pas oublier aussi dans l'origine de ces hausses de prix les aléas climatiques : l'année 1690 est connue pour son extrême froidure et son extrême humidité !).
- hausse de l'endettement pour les petits exploitants que sont les ménagers, manouvriers et journaliers. Nombre de ces derniers sont ruinés par ces guerres (ex : dans les dénombrements du gouverneur Magalotti, en 1686 le nombre de petits exploitants dits "à part de charrue" étaient de 130 ; en 1699 ils ne sont plus que 2 !)
- enrichissement des censiers (à une ou plusieurs charrues) et même concentration foncière en ce qui les concerne (ex : à Estreux, Pierre Vallez a 2 charrues et 8 chevaux en 1686 ; en 1693, il a 3 charrues et 15 chevaux. Cette charrue de plus montre une augmentation de ces terres). M. Delleaux précise que la capacité d'une charrue est de 30 ha.

Face à cette restructuration foncière, censiers et riches seigneurs ont un intérêt commun : plus les censiers augmentent la superficie de leurs exploitations, plus ils se garantissent face aux razzias militaires et plus les seigneurs protègent leurs revenus car il leur est plus favorable de louer de grandes terres à des censiers que les louer à une multitude de petits exploitants à la situation beaucoup plus précaire ! Ne pas oublier non plus qu'à partir de 1670, les seigneurs voient leurs revenus baisser. Leur intérêt est donc de favoriser tout ce qui leur apportera une gestion plus rationnelle de leur réserve ! Donc, dès la fin du règne de Louis XIV, semble s'ouvrir, dans le Nord du Hainaut, la voie à une forme de capitalisme agricole embryonnaire. Or, la tradition veut que les seigneurs aient été opposés à cette

concentration foncière. Les sources et analyses de M. Delleaux prouvent le contraire.

3 La reprise démographique après les guerres de Louis XIV

Elle est avérée dès 1720/1730. Plus de bouches à nourrir, c'est aussi la progression des marchés. Les censiers vont tenter de produire plus et d'augmenter la superficie de leurs exploitations (au détriment des petits exploitants). Pour le vérifier, M. Delleaux a analysé les dots qui sont un indicateur qui permet d'évaluer la valeur des exploitations des censiers. Il a dépouillé les 80 contrats de mariage des censiers à Valenciennes et à Le Quesnoy entre 1730 et 1790. En 1730, la moyenne du montant de ces dots s'élève à 6 000 livres. En 1790, cette moyenne est rarement inférieure à 13 000 livres. L'augmentation des dots confirme donc l'existence d'exploitations de plus en plus grandes. Autre exemple : en 1787, le subdélégué de Bouchain précise que chacune de ses fermes ne fait pas moins de 4 charrues. Donc, après 1789 et la vente des biens nationaux, il s'avère que la structure foncière évolue peu et, contrairement aux conclusions de G. Lefebvre, il n'y a pas de recul de la grande exploitation. Par contre les petits exploitants "à part de charrue" perdent leur indépendance économique en devenant salariés sur les exploitations des censiers, après avoir perdu leurs petites exploitations. De 1740 à 1810, le salaire du 1^o valet de charrue de la cense à Helesmes n'a pas augmenté de plus de 15 pour cent.

4 Introduction d'innovations culturelles dès les années 1690 dans les censes

Ces innovations s'expliquent par l'augmentation de la surface des censes et le souci de compenser au mieux les dégâts causés par la soldatesque. À l'époque, ce sont les céréales qui dominent et les rendements sont bons : fin 17^e siècle, moyenne de 25hl/ha. Il faut y ajouter l'élevage de nombreux ovins et la culture de plantes industrielles comme le colza, le lin et le chanvre. Sont introduites comme innovations :-le fourrage artificiel qu'est le trèfle (plante dont on nourrissait les chevaux mais qui fertilisait aussi les sols de façon naturelle).

4.1 Modification de l'assolement triennal : dès 1716

les censiers sèment du trèfle sur les jachères, avec l'autorisation des seigneurs-proprétaires. Ex : dans la cense de la "Basse Cour" des moines de Saint

Amand, les censiers ont semé 2 années de suite du blé sur la jachère (après qu'il y ait eu "fourragement"). Certes, ces changements ne concernent que quelques parcelles, mais ils illustrent que les traditions changent tout de même à la fin du 17^e siècle et les blocages disparaissent totalement dans la 2^e moitié du 18^e siècle (en 1760 il n'y a presque plus de jachère selon les dires du subdélégué de Valenciennes).

qu'il fallait bien "caser" pour éviter le morcellement des censés). Mais, ceci, est déjà l'objet d'une autre conférence...

4.2 Mise en vente des produits par les censiers

hors des marchés publics (foires). C'était une obligation depuis le Moyen Age. Les vendeurs payaient des taxes. Les censiers commencent à vendre directement aux boulangers malgré les interdictions. Un arrêt du Parlement en 1699 rappelle qu'il est obligatoire de vendre uniquement sur les foires et marchés publics ; ce qui prouve que des marchés parallèles illégaux se développent !

Il apparaît donc que les objectifs majeurs des censiers semblent être de produire plus et de vendre à meilleur prix ; et la croissance démographique les conforte dans ce sens. Les censiers ne sont pas les seuls à être intéressés par ces changements. La création de Sociétés d'agriculture montre que les seigneurs (comme le duc de Croÿ) sont aussi favorables à ces transformations. Le duc de Croÿ avait dans sa bibliothèque 80 livres traitant d'agriculture. Et ces écrits ont des répercussions concrètes dans leur réserve : apparition de dents en fer pour les herses (inventaire après décès) ; diffusion de rouleaux... La hausse démographique semble donc bien être l'élément moteur de l'innovation agricole et les propriétaires ont tout intérêt à ce que leurs censiers produisent plus.

Cependant, certaines régions du Hainaut ne développent pas les méthodes "flamandes" (suppression de la jachère et culture de plantes fertilisantes sur celle-ci). C'est le cas du sud du Hainaut par exemple, où, par contre se développe le bocage avec le développement de l'élevage bovin (en 1717 il y avait 25 886 bêtes à cornes dans l'Avesnois. En 1801 il y en avait 40193). Les censiers dans le sud du Hainaut seront les principaux acteurs des "enclosures" à partir de 1771, mettant fin au droit de vaine pâture ; ce qui entrainera bien des protestations de la part des petits exploitants privés de ce droit. Les cahiers de doléances en 1789 s'en feront largement l'écho.

5 Conclusion

Tout au long du 18^e siècle, les censiers du nord du Hainaut renforcent leur position avantageuse de "maîtres des campagnes" sur le plan économique. Sur le plan social, ils affirment aussi leur position grâce à des mariages avec les élites urbaines (résultat du problème créé par les nombreux enfants des censiers